



**PRÉFET  
DES LANDES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **SUSPENSION DE LA CHASSE L'APRES-MIDI EN RAISON DES CONDITIONS CLIMATIQUES EXCEPTIONNELLES ET DES RISQUES D'INCENDIES**

Mont-de-Marsan, le 09/09/2022

Depuis le mercredi 7 septembre 2022 la préfète des Landes a placé le département en niveau de vigilance orange pour la prévention des incendies de forêt (vigilance élevée / niveau 3 sur une échelle de 5), ce qui impose un certain nombre de limitations aux déplacements ou aux activités en forêt à partir de 14h.

Au regard de la sécheresse observée dans le département, des conditions météorologiques annoncées pour le week-end et le début de la semaine prochaine et du risque élevé d'incendies, la préfète des Landes a décidé de suspendre également la pratique de la chasse l'après-midi afin de limiter au maximum la présence humaine dans les espaces boisés du département sur les heures les plus chaudes et sèches de la journée.

L'exercice de la chasse, pour tous les gibiers, est donc suspendu entre 14h00 et 20h00, dans les espaces exposés au risque d'incendie du département. Cette suspension s'applique à compter du 11 septembre 2022 jusqu'à la fin de la vigilance orange risque feux de forêt en cours et au plus tard le 20 septembre 2022.

Toutes les interdictions applicables au niveau de vigilance orange risque feux de forêt continuent naturellement à s'appliquer.

Des informations sur le niveau de vigilance et les mesures applicables sont disponibles sur le répondeur de la préfecture des Landes au 05 40 25 40 20.

**Contact presse**

Camille Legendre

Tél. : 05 58 06 58 14 / 06 32 63 68 82

Mél. : [pref-communication@landes.gouv.fr](mailto:pref-communication@landes.gouv.fr)